

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*La Ministre*

Mme Anne VERNEUIL  
Présidente de l'Association  
des bibliothécaires de France  
31, rue de Chabrol  
75010 PARIS

Paris, le **08 JAN. 2016**

Nos réf. : TR/1867/BBR

Madame la Présidente,

Par votre communiqué en date du 16 octobre 2015, vous interpellez le ministère de la Culture et de la Communication sur le dispositif Prêt numérique en bibliothèque (PNB), un projet interprofessionnel engagé en 2012 par différents acteurs du livre autour de la société Dilicom, auquel participent plusieurs réseaux de bibliothèques publiques et qui vient tout juste d'être ouvert au public dans les bibliothèques de la Ville de Paris.

Ce communiqué, qui met en cause l'action du ministère de la Culture et de la Communication, appelle quelques précisions et rappels de ma part sur le fonctionnement de ce dispositif.

Si le projet PNB a bénéficié d'une aide du Centre national du livre au titre des projets interprofessionnels, il ne fait toutefois l'objet d'aucune recommandation particulière de la part du ministère de la Culture et de la Communication et n'est pas exclusif du développement d'autres formules de mise à disposition des livres numériques.

Il met cependant en œuvre plusieurs des *Recommandations pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques*, auxquelles l'ABF a souhaité manifester son adhésion par votre présence à mes côtés le 8 décembre 2014 lors des Assises des bibliothèques, pour signer ce texte avec les représentants de l'ensemble de la chaîne du livre et des collectivités territoriales. Ce dispositif a en effet élargi le catalogue proposé aux collectivités et contribue ainsi à la réalisation de la première de ces recommandations. Il vise également à permettre aux libraires de participer au circuit de distribution du livre numérique aux collectivités, ainsi qu'à rendre interopérables les catalogues aujourd'hui dispersés des offres de livres numériques disponibles pour les bibliothèques (recommandations 2 et 4).

.../...

Dans un contexte où les usages sont encore émergents, je suis cependant favorable à l'expérimentation d'une diversité de modèles avec laquelle PNB, qui constitue avant tout un moyen de mettre techniquement en relation les différentes plates-formes, est tout à fait compatible. Cette nécessaire interopérabilité bénéficie à tous les acteurs, y compris aux bibliothèques publiques et à leurs usagers.

Votre association s'inquiète du risque de fracture territoriale qu'engendrerait le prêt numérique, et met en avant que PNB ne serait accessible qu'à d'« immenses collectivités ». Vous savez combien je suis attentive à l'égal accès de nos concitoyens à la culture et je me suis engagée le 3 juin dernier, devant le Conseil des ministres, à renforcer l'action de mon ministère en direction des territoires, quartiers ou zones les moins bien desservis par l'offre culturelle. La liste – librement accessible sur le site de Dilicom<sup>1</sup> et régulièrement mise à jour – des bibliothèques qui offrent dès à présent des livres numériques à leurs usagers *via* PNB comporte d'ores et déjà des éléments rassurants de ce point de vue. Trente réseaux de bibliothèques françaises mais également belges et suisses, sont actuellement raccordés à PNB. Seuls trois de ces trente réseaux desservent des communes de plus de 100 000 habitants, parmi lesquelles deux grandes villes dont les bibliothèques bénéficient du label « bibliothèques numériques de référence (BNR) », alors que cinq réseaux desservent moins de 20 000 habitants et que des communautés de communes de toutes tailles expérimentent PNB.

Les usagers des bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants pourront quant à eux bénéficier de la mutualisation des ressources permises par les bibliothèques départementales de prêts, dont sept sont déjà présentes dans le dispositif. J'ajoute que, comme vous le savez, toute bibliothèque publique qui souhaite mettre en place une plate-forme de prêt numérique peut bénéficier d'un soutien du concours particulier « bibliothèques » de la dotation générale de décentralisation (DGD), quelle que soit sa taille.

Vous reprochez également au projet son manque de transparence. Le site de Dilicom affiche la liste des bibliothèques et des librairies raccordées au dispositif, ainsi que les objectifs du projet, fournit des éléments de calendrier, une documentation technique, une description détaillée de l'offre, indique le prix médian des ouvrages disponibles, etc. S'y trouve également annoncée la mise en place, en septembre 2015, d'une évaluation du projet conduite actuellement sous l'égide de mon ministère. Une réunion d'étape a ainsi rassemblé le 9 octobre une quarantaine d'acteurs, parmi lesquels des bibliothécaires, dont les représentants de l'association Réseau Carel, des libraires, des auteurs, des éditeurs, des distributeurs. Un premier bilan de PNB sera prochainement rendu public. Il convient cependant de rappeler que les premières bibliothèques pilotes ont ouvert ce service à leurs usagers il y a seulement un an et que le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques cité dans votre communiqué préconisait de conduire une évaluation du projet à l'issue de deux années de fonctionnement. Toute évaluation pertinente suppose en effet de disposer d'un recul minimal sur ce qu'il s'agit d'évaluer.

.../...

---

1 <https://dilicom-prod.centprod.com/informations/article.html?code=doc5578141a45cee92ed0aaf4c9>

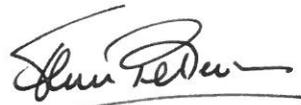
L'offre accessible à travers PNB est encore en construction et ne comporte certes qu'une partie de l'offre de livres numériques disponible pour les particuliers, avec environ 20 000 titres disponibles en septembre 2015. Mais, d'une part, elle ne recouvre pas la totalité de l'offre disponible pour les bibliothèques, également commercialisée par d'autres distributeurs que ceux qui sont aujourd'hui parties prenantes du projet, d'autre part le raccordement en cours de nouveaux distributeurs devrait permettre une augmentation très significative dans les mois à venir du nombre de titres disponibles *via* PNB.

J'ai demandé à mes services de suivre avec attention la mise en œuvre des *Recommandations pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques*, parmi lesquelles la première « Donner accès aux bibliothèques publiques à l'intégralité de la production éditoriale numérique », est fondamentale pour l'accomplissement même de la mission des bibliothèques publiques. Face à ceux qui cherchent à remettre en cause les valeurs de notre République, j'ai eu l'occasion de rappeler récemment le rôle central des bibliothèques, garantes de l'accès de tous au savoir et à la culture ainsi que du pluralisme de l'information. Je veillerai à ce que ce rôle puisse continuer de s'exercer pleinement à l'heure de la révolution numérique.

Mes services se tiennent naturellement à la disposition de l'ABF, pour répondre à vos interrogations sur PNB et partager l'analyse des nombreux bibliothécaires qui sont aujourd'hui impliqués dans ce projet et y voient des motifs de satisfaction, sans préjuger de l'intérêt d'autres offres.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*



Fleur PELLERIN